

DAJI/2019/Décision/Subvention/46

Décision portant validation de l'attribution d'une subvention à l'association IDA

L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil de faculté du jeudi 12 septembre 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 3000,00 € est accordée à l'association de l'Institut de Droit des Affaires dans le cadre de l'organisation d'un séjour d'intégration, comprenant activités physiques et séminaires de droit.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'IDA d'Aix-Marseille : 9110 DB.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2019


Simone BONNAFOUS
Administratrice Provisoire
d'Aix-Marseille Université

